



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

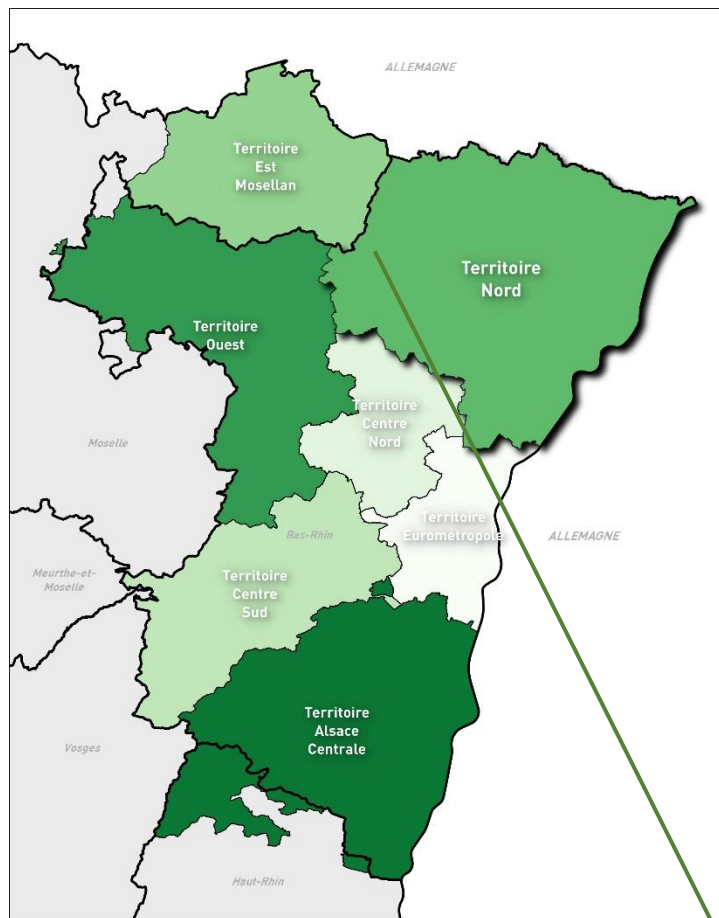
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE OBERMODERN
ZUTZENDORF-SCHILLERSDORF





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE D'OBERMODERN-ZUTZENDORF-SCHILLERSDORF

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2008**

Membre du SDEA depuis : **05/12/1998**

Nombre de communes : 2

Nombre de délégués : 2

Vos usagers

- 902 abonnés
- 2 109 habitants desservis

Vos volumes

- 81 763 m³ assainis
- 91 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau



**VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :**

Helmut STEGNER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration

Obermodern

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
1 580	4 000

- 2 bassin(s) d'orage
- 24 déversoir(s) d'orage
- 5 station(s) de pompage
- 21,95 km de réseaux communaux
- 5,37 km de réseaux intercommunaux
- 495 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %	98 %	98 %

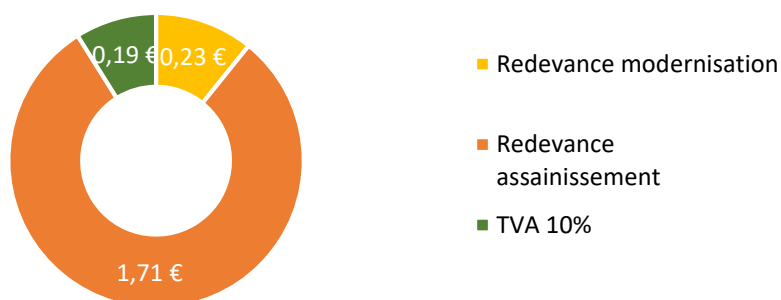
VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

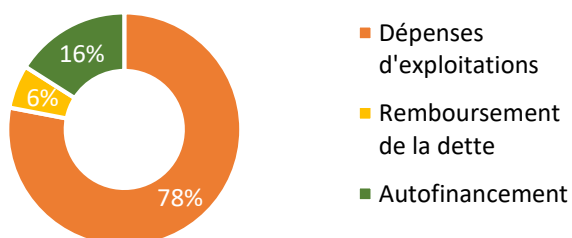
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

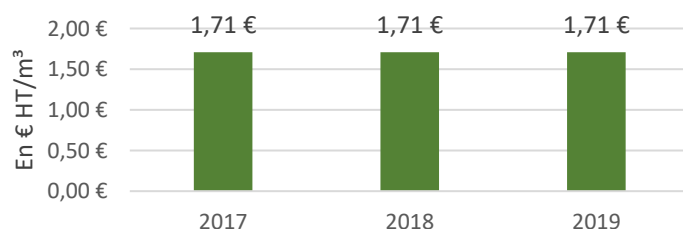
- Part fixe : **55,00 €** HT/an
- Part variable : **1,25 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **1,71 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,13 €** TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

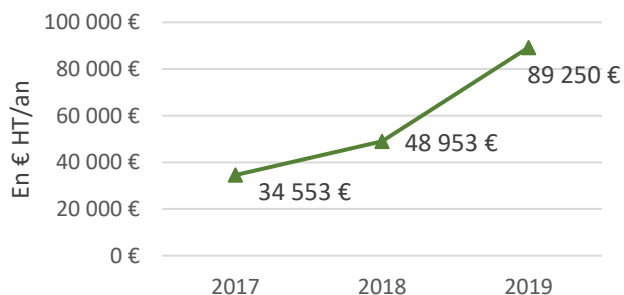
Affectation pour 100 € de recette



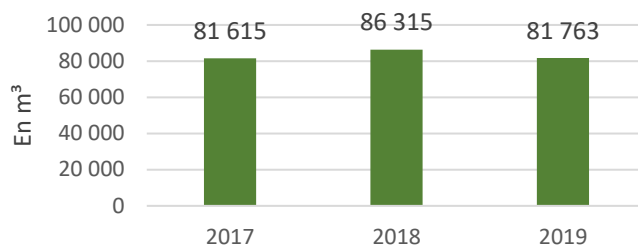
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



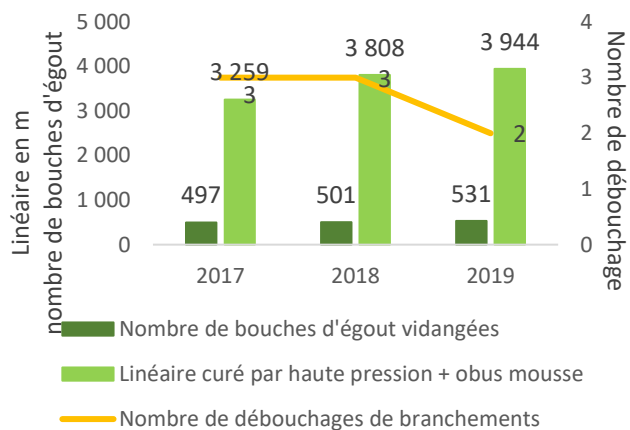
Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,5 an	0,8 an	2 ans
Capital restant dû	94 343 €	82 483 €	72 698 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	913 €	434 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

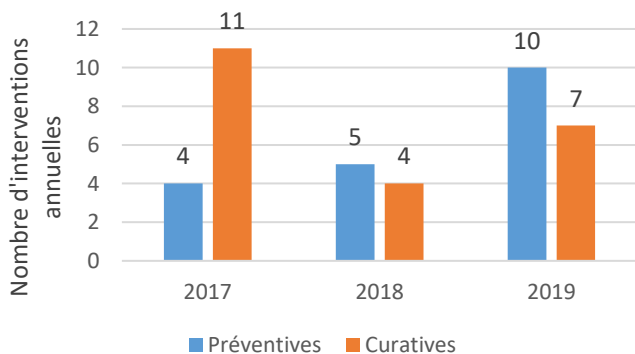
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



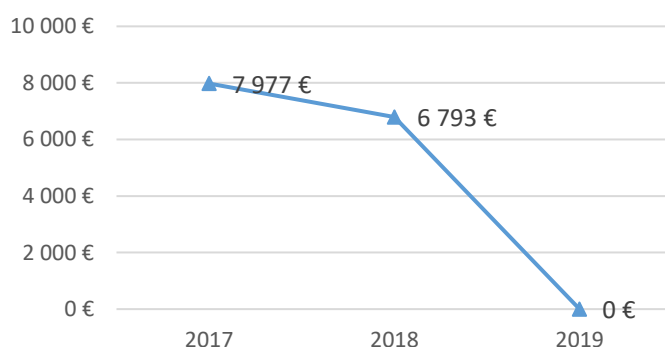
CHIFFRES CLÉS

- **35** tonnes de sables extraits du réseau
- **3,94** km de réseaux curés
- **14,42** % taux de curage
- **15** nettoyages de stations de pompage
- **531** bouches d'égout vidangées
- **2** débouchages de branchement
- **0/0** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0	0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Pas de remarque particulière pour les stations de pompage en 2019.

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

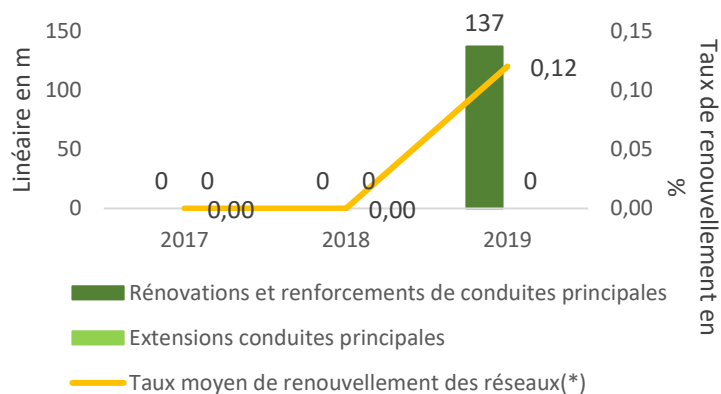
	2017	2018	2019
Domestiques	11	13	6
Assimilables Domestiques	0	1	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	11	14	6

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Industriels

Industriel : GAEC MILK FARM à Schillersdorf (convention eaux blanches).

1 Industriel dont 0 (*) conventionné avec le SDEA

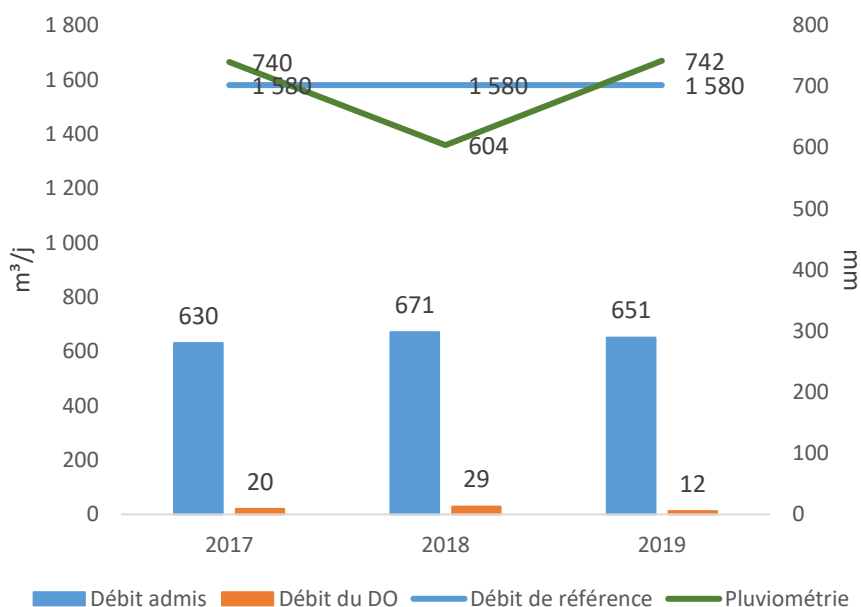
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX**Travaux de rénovation/extension de vos réseaux****Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages**

En 2019, travaux de restructuration du réseau d'assainissement rue de la Moder, en coordination avec les travaux de voirie réalisés dans cette rue. Pose de 137 mètres de collecteur d'assainissement et renouvellement des branchements particuliers.

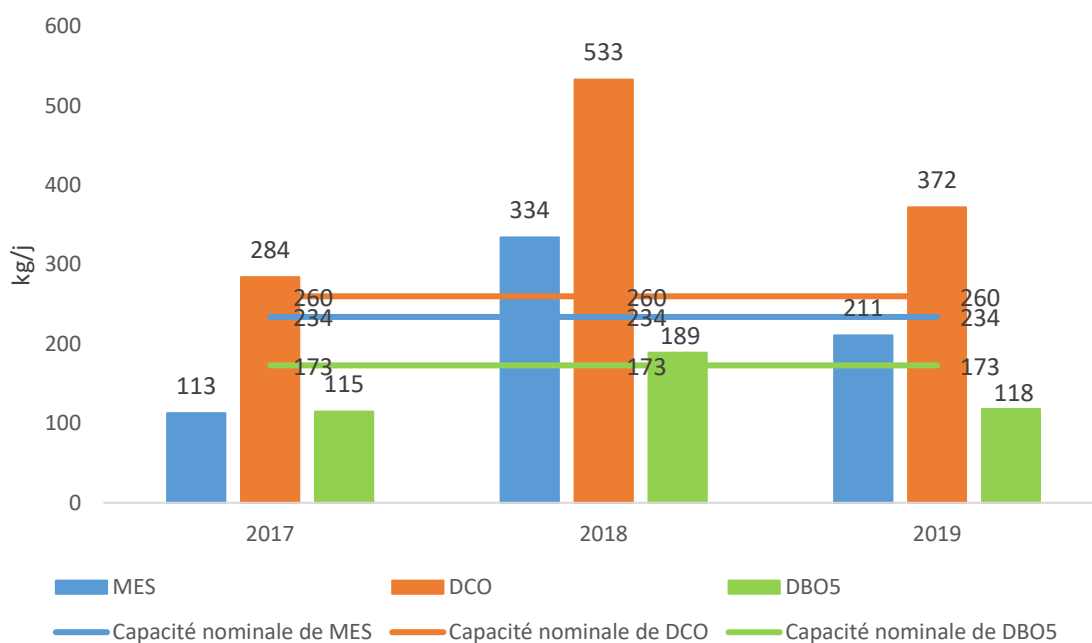
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

> Évolution des débits moyens entrant sur la station



> Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **41 %** de la valeur nominale, contre **147 %** pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Obermodern	41 %	147 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Conformité du traitement épuratoire au regard de la directive européenne et de l'arrêté ministériel. On observe une arrivée récurrente d'effluents chargés noirâtres, dont l'origine n'a pas encore été déterminée. À surveiller en 2020.

Travaux 2019 :

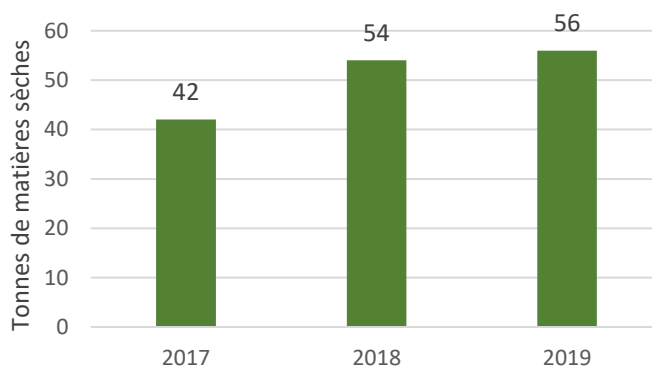
- le préleveur de sortie, vétuste et sujet à dysfonctionnement chronique, a été remplacé ;
- un équipement de télésurveillance a été installé.

En 2020, un dossier de régularisation administrative de la station d'épuration devra être rédigé pour être conforme à la législation en vigueur.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

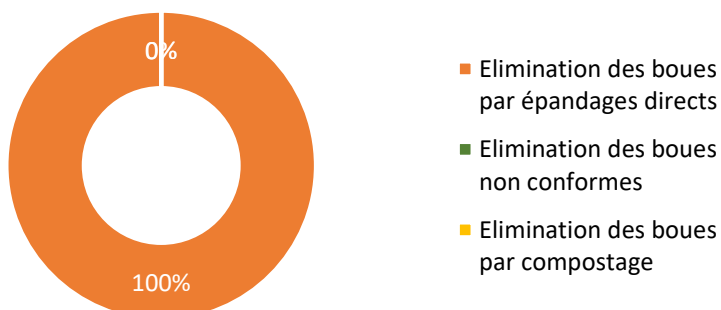
LA FILIÈRE BOUE

> Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

**À noter**

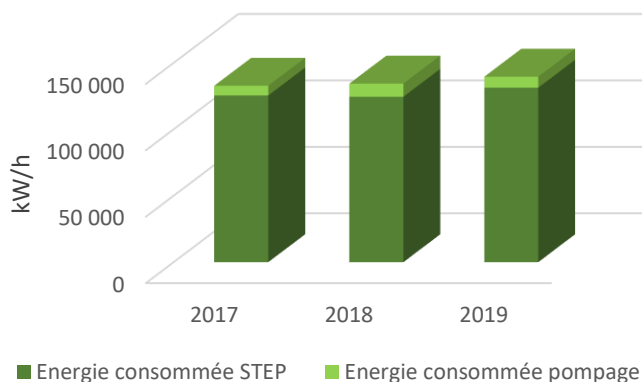
La filière de valorisation agricole des boues est parfaitement adaptée pour le traitement des boues de cet ouvrage. Les teneurs en composés trace organiques et éléments trace métalliques sont inférieures au seuil réglementaire.

> Éliminations des boues



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



À noter

Peu d'évolution de la quantité d'énergie électrique consommée.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Un schéma directeur épuratoire est en cours pour étudier les différentes solutions pour le traitement des eaux usées et pluviales du secteur. Les solutions étudiées sont les suivantes :

- mise à niveau de la station d'épuration existante (1979) pour permettre de la faire fonctionner encore une vingtaine d'année ;
- construire une nouvelle station d'épuration pour le Périmètre ;
- transfert des effluents par pompage ;
- refoulement vers le périmètre voisin du Val de Moder.

Parallèlement, en concertation avec les élus locaux, une étude globale d'assainissement portant sur l'ensemble des réseaux communaux et intercommunaux est engagée par le SDEA, avec l'objectif :

- d'analyser le fonctionnement hydraulique du réseau d'assainissement et ses éventuels dysfonctionnements à l'occasion d'épisodes pluvieux intenses ;
- de quantifier les rejets polluants dans le milieu naturel et d'évaluer leur impact ;
- d'analyser la conformité du système d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 ;
- de chiffrer et de prioriser les aménagements proposés en conséquence sur les réseaux.

Le phasage de l'étude, ainsi que le calendrier prévisionnel sont les suivants :

- campagne de recherche et de quantification d'eaux claires parasites (1er semestre 2020) ;
- réalisation de levés topographiques des réseaux d'assainissement (2ème semestre 2021) ;
- diagnostic du système d'assainissement (1er semestre 2022) ;
- modélisation hydraulique des réseaux d'assainissement (1er semestre 2022).

AUTRES INFORMATIONS

Le dossier "Loi sur l'Eau" qui viendra régulariser administrativement le système d'assainissement sera réalisé au courant de l'année 2020 par un bureau d'études extérieur. Ce dossier de déclaration sera déposé pour la fin de l'année 2020 auprès des services de l'État qui procèderont à son instruction et délivreront un arrêté de prescriptions complémentaires.

JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les évier, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES

	Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les colonnes rigides, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 109
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	56 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	2,13 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	434 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)